



Munich Personal RePEc Archive

# **Mobile banking and mobile money: a highly instrument against corruption.**

Sidibe, Tidiani

15 September 2015

Online at <https://mpa.ub.uni-muenchen.de/66634/>  
MPRA Paper No. 66634, posted 15 Sep 2015 15:44 UTC

**La mobile banking ou mobile money : vivement un instrument de lutte contre la corruption.**

**Par : M. Tidiani SIDIBE**

Diplômé de Paris-DAUPHINE & Panthéon-SORBONNE PARIS 1  
(Monnaie, Finance, Banque)  
Cadre-dirigeant de banque  
tidianisidibe@yahoo.fr

**Abstract (Résumé) :**

Par ailleurs, l'utilisation du mobile banking en zone UEMOA a contribué de manière significative, au rehaussement du taux d'accès des populations aux services financiers qui s'est établi, en 2013, à 49,5% pour un taux de bancarisation stricto sensu, de 12,2%.

Cette innovation a permis au Nigéria de considérablement réduire la corruption dans le secteur agricole et, à son ancien ministre de l'agriculture d'être nommé « Forbes african of the year » et par la suite élu Président de la BAD.

Ainsi, les Etats peuvent bien évidemment explorer l'utilisation d'un tel instrument, dont la transparence et la traçabilité ne sont plus à démontrer, dans le cadre des opérations avec les tiers (paiements impôts, factures douanières, paiements de subventions, etc.) en vue de pouvoir réduire, comme souhaité, les propensions à la corruption, à la délinquance financière et par voie de conséquence, aller vers une optimisation de ses postes budgétaires (recettes et dépenses publiques).

**Keys words (Mots clé) :** Mobile banking, mobile money, établissement de monnaie électronique, monnaie fiduciaire, corruption.

## **Table des matières**

1) Définition :.....	4
2) Description de l'activité : .....	4
3) Recommandations :.....	7
4) Références bibliographiques : .....	8

## **1) Définition :**

Le mobile banking, stricto sensu, désigne les services financiers par téléphone portable, offerts par les établissements de crédit. Il s'agit principalement de services de consultation de soldes, de paiement de factures, d'émission de cartes prépayées et de transfert d'argent.

Ce concept, lato sensu, s'étend à l'ensemble des services financiers pouvant être offerts avec ou sans compte bancaire par tout établissement agréé à cet effet.

## **2) Description de l'activité :**

Le cadre réglementaire régissant cette activité dans la zone UEMOA est constitué des dispositions du Règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002, relatif aux systèmes de paiement dans l'UEMOA ainsi que celles de l'Instruction N°01/SP/2006 du 31 juillet 2006 du Gouverneur de la BCEAO relative à la monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique. Ces dispositions ont ouvert le champ à l'émergence d'acteurs bancaires et non bancaires offrant des services basés sur la monnaie électronique dont le mobile banking.

Aux termes de ces textes réglementaires sus évoqués, toute structure désirant émettre des moyens de paiement sous forme de monnaie électronique et offrir des prestations de mobile banking doit obtenir un agrément en qualité de banque<sup>1</sup> ou d'établissement de monnaie électronique (EME). Subséquemment, il existe deux types de modèles : le modèle bancaire concerne un établissement de crédit en partenariat ou non avec un opérateur de téléphone et le modèle non bancaire qui exige l'obtention d'un agrément de type EME. Le premier modèle type banque en partenariat avec un opérateur téléphonique domine largement le marché (26 banques/opérateurs ; 5 EME et 1 institution de microfinance ou IMF en fin 2014 selon la banque centrale)<sup>2</sup>. En clair, un compte de monnaie électronique est créé à partir du numéro de téléphone de la personne préalablement bien identifiée par cet opérateur. Ce compte enregistre des dépôts, retraits et paiement de facture (électricité, eau, abonnements, etc.).

Il résulte des présents textes, la possibilité également pour les Systèmes financiers décentralisés (institutions de microfinance ou IMF), les opérateurs de télécommunications et les sociétés commerciales d'offrir des services financiers de mobile banking<sup>3</sup>.

Deux types de services financiers sont déployés en l'occurrence les services impliquant l'usage de la monnaie fiduciaire (opérations de rechargements et les retraits aux guichets) ; et les services utilisant le canal monnaie électronique (achat de crédit, paiements factures, cartes prépayées, transferts de personne à personne, de personne à entreprise, et aux administrations étatiques).

D'après le rapport 2014 y afférent de la BCEAO, les services financiers en fin 2014 via la téléphonie mobile dans la zone UEMOA ont enregistré un volume de 259,3 millions d'opérations évaluées à environ 3.760 milliards FCFA, en hausse respective de

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article 3 de la Loi portant réglementation bancaire

<sup>2</sup> BCEAO : rapport annuel sur les services financiers via téléphone mobile 2014.

<sup>3</sup> Le développement du mobile banking dans l'UEMOA, Banque de France, Rapport annuel de la Zone franc 2011.

127% et 122% comparativement à l'année 2013. L'augmentation du volume d'activité est soutenue par le nombre croissant de souscripteurs aux services financiers via la téléphonie mobile, qui ressort à 18,2 millions en 2014 contre 11 millions en 2013. Parmi eux, environ 60% ont utilisé leurs comptes au moins une fois au cours des 3 derniers mois (utilisateur actif), contre 50% l'année antérieure. Les Etats et les institutions de microfinance (IMF) sont toujours à la traîne avec seulement moins de 1% du total de l'activité tandis que le véritable potentiel inclusif de ces services financiers doit venir de ces deux institutions à travers des démarches volontaristes.

Quant à notre Maliba, il occupe la seconde place du podium derrière la Côte d'Ivoire avec 20% de part sur les volumes des transactions susmentionnées soit 811 milliards FCFA en 2014.

Au regard de ces données, le mobile money est une innovation financière majeure dans la zone UEMOA en ce sens que la banque centrale (BCEAO) mise beaucoup sur cette technologie afin d'élargir ou de booster la base du taux d'accès aux services financiers dans notre zone économique et ce, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'instruction 01/SP/ du 31 juillet 2006 relatif à la promotion des moyens de paiement électronique.

Par ailleurs, l'utilisation du mobile banking en zone UEMOA a contribué de manière significative, au rehaussement du taux d'accès des populations aux services financiers qui s'est établi, en 2013, à 49,5% pour un taux de bancarisation stricto sensu, de 12,2%.

On peut oser penser que ce nouveau service financier va certainement révolutionner la place financière de la zone UEMOA dans les années à venir. Et, les premières banques et opérateurs techniques qui s'engouffreront dans ce créneau seront, indubitablement, celles qui se tailleront les plus grandes parts de marché.

En effet, Selon une étude du célèbre cabinet américain de conseil en stratégie, Boston Consulting Group (BCG), en Afrique subsaharienne, les services financiers sur mobile pourraient rapporter au moins 1,5 milliard de dollars d'ici à 2019 et viser un marché de 250 millions de personnes<sup>4</sup>.

Dans les estimations du cabinet BCG l'Afrique subsaharienne enregistre l'un des plus faibles niveaux de bancarisation au monde. En effet, en 2015, environ 300 millions de Subsahariens âgés de plus de 15 ans et disposant d'un revenu annuel supérieur à 500 dollars possèdent un téléphone portable. Ils sont à peine 130 millions à disposer d'un compte bancaire traditionnel.

Par conséquent, selon BCG, la clientèle potentielle pour les services financiers sur mobile dans cette région atteint au moins 170 millions de personnes. À l'horizon 2019, cela représente "une base adressable" de plus de 250 millions de personnes en Afrique subsaharienne.

---

<sup>4</sup> Jeune Afrique du 20 février 2015 : Mobile Money, un marché de 250 millions de clients en Afrique Subsaharienne d'ici à 2019. Information issue de leur nouveau rapport : "Africa blazes a trail in mobile money" (l'Afrique ouvre la voie dans les services financiers sur mobile).

*« Aujourd'hui, l'utilisation des services financiers en Afrique reste basique - envoi d'argent de travailleurs urbains vers leur famille rurale, paiement de factures d'eau ou d'électricité. Pour tirer profit de la croissance à venir de ce segment, mais également pour se positionner sur les nouveaux services de demain - épargne, assurance, crédit - c'est maintenant que les acteurs doivent réfléchir à leur stratégie et se préparer », estime Omary Othman, analyste chez BCG.*

Pour y arriver, les entreprises offrant des services de paiement mobile doivent intégrer à leur réflexion : *"Le besoin de construire une assise physique - un réseau d'agents sur le terrain, capables de rassurer les clients et de sécuriser les transactions -, le développement d'offres simples, low cost et en lien avec les attentes des clients ainsi qu'une certaine agilité entrepreneuriale afin d'adapter leur fonctionnement aux mutations, parfois rapides, de l'environnement réglementaire dans lequel elles évoluent",* explique l'analyste de BCG.

Il en résulte par conséquent un important potentiel d'inclusion financière des populations de notre zone par l'usage du téléphone mobile comme moyen d'accès aux services financiers. Ces services, disponibles dans la quasi-totalité des pays de l'UEMOA, permettent aux populations non bancarisées de réaliser des opérations financières autrefois réservées aux détenteurs de comptes bancaires.

Cependant, vigilance, vigilance..., il convient aux autorités monétaires et bancaires de scrupuleusement s'assurer que ce service innovant ne soit un terreau facile aux blanchiments de capitaux et financement du terrorisme au regard des flux de masse d'argent en jeu. Pour ce faire, le dispositif de contrôle et de supervision devrait davantage être renforcé à ce niveau.

En perspectives, la BCEAO envisage d'instaurer un climat de dialogue régulier avec les principaux acteurs (banques, opérateurs de télécommunications, établissements de monnaie électronique, institutions de microfinance, administrations financières, bailleurs de fonds, etc.) dans le but de dégager les axes d'amélioration du cadre réglementaire et de lever les contraintes qui handicapent le développement du mobile banking dans l'UEMOA. Il s'agit pour la Banque centrale, en tant que régulateur, de favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'exercice de l'activité de mobile banking par une diversité d'acteurs en vue d'offrir à une plus large frange de la population de l'Union des solutions compétitives et diversifiées (crédit et assurance) à faibles coûts d'accès.

### **3) Recommandations :**

Pour la petite anecdote, le tout nouveau Président, Dr Adewumi Adesina de la Banque Africaine de Développement (BAD), ancien ministre de l'agriculture et du développement rural du Nigéria a réussi à mettre en place une plateforme technologique (dénommée e-wallet system) qui permet aujourd'hui aux agriculteurs nigériens adhérents d'accéder aux informations du marché et d'acheter, par ricochet, leurs intrants agricoles (graines, engrais, produits agro-chimiques) à des prix subventionnés via les téléphones mobiles. Cette innovation a permis au Nigéria de considérablement réduire la corruption dans le secteur agricole et, au ministre d'être nommé « Forbes african of the year » et par la suite élu Président de la BAD.

Enfin, la Zone UEMOA peut s'inspirer de ce success story pour innover avec cette smart technologie en vue de réduire la corruption dans nos pays respectifs. En effet, avec cette nouvelle opportunité technologique, nos gouvernants doivent d'ores et déjà se l'approprier afin d'insuffler une nouvelle dynamique à nos économies qui souffrent tant par le « cancer-corruption ». Ainsi, les Etats peuvent bien évidemment explorer l'utilisation d'un tel instrument, dont la transparence et la traçabilité ne sont plus à démontrer, dans le cadre des opérations avec les tiers (paiements impôts, factures douanières, paiements de subventions, etc.) en vue de pouvoir réduire, comme souhaité, les propensions à la corruption, à la délinquance financière et par voie de conséquence, aller vers une optimisation de ses postes budgétaires (recettes et dépenses publiques).



#### 4) **Références bibliographiques** :

[1] BCEAO (2010), *Loi portant réglementation bancaire de la Zone UEMOA*, Dakar : BCEAO.

[2] BCEAO (2014), *rapport annuel sur les services financiers via téléphone mobile*, Dakar : BCEAO.

[3] Banque de France (2011), *Le développement du mobile banking dans l'UEMOA*, Banque de France, Paris : Rapport annuel de la Zone franc.

[4] Jeune Afrique (20 février 2015), *Mobile Money, un marché de 250 millions de clients en Afrique Subsaharienne d'ici à 2019*, Paris : site web Jeune Afrique.